

Convocation du 09 octobre 2025, affichée le 09 octobre 2025.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

Lecture et adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente.

01 Modification de l'ordre du jour

Approuvé : 2 rajouts

ONF Coupes de bois 2026 et Décision Budgétaire Modificative DBM 2025 03

02 ONF Forêt communale coupes de bois 2026

Accepté les coupes de bois près des chalets de perce neige

Parcelles : 2i (4,6 ha) 4ap (9,47 ha) 4t (3,21 ha) 6ap (2,07 ha)

Destination du bois : vente

03 Budget principal - Décision Budgétaire Modificative DBM 2025 03

Adopté : Prévision au budget d'une partie des honoraires de l'architecte concernant le projet Maison Régordane et d'une partie des travaux concernant la réhabilitation du local Saint Loup :

DI	203 frais étude :	+ 30 000,00 €
DI	2132 construction bât. privé :	+ 5 000,00 €
RI	021 vir. de sect. fonct. :	+ 35 000,00 €
DF	023 vir. à la sect. d'inv. :	+ 35 000,00 €
DF	615231 entretien voirie :	- 35 000,00 €

04 Les 3 logements près de la mairie - Avance sur la consommation de combustible (gaz vers plaquette forestière)

Approuvé : Fin de la facturation du combustible gaz au 31 août 2025.

La mise en place de la facturation du combustible plaquette forestière se fera ultérieurement.

05 Taxe ordures ménagères des locaux communaux loués - Montants 2025

Montant total approuvé : 1 077,00 €

06 Noël des enfants - Carte cadeau

Renouvelé et adopté : Une carte cadeau par enfant, carte d'une valeur de 50,00 € à valoir dans le magasin Carrefour Quai du Mas d'Hours à Alès, offerte aux enfants de Concoules jusqu'à l'âge de 15 ans.

07 Repas des aînés et colis

Renouvelé et adopté : Repas le mardi 25 novembre 2025 à 12h à la Cézarenque, offert aux concoulois(e) âgé(e)s de 65 ans ou plus et de leur conjoint(e).

Les personnes invitées qui sont dans l'impossibilité d'assister au repas peuvent bénéficier d'un colis de la même valeur que le repas. Les membres du conseil municipal sont invités au repas.

08 Achat de terrain parcelle C47 adresse Montredon

Reporté

09 Budget principal - Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Montant total approuvé : 2 637,49 €

10 Adhésion au contrat collectif à adhésion obligatoire pour le risque Santé proposé par le Centre de Gestion du Gard

Approuvé : Adhésion au contrat collectif à adhésion obligatoire pour le risque Santé conclue entre le CDG 30 et MNT/RELYENS SPS avec effet au 1^{er} janvier 2026,
participation financière de l'employeur : 100 % de la garantie « offre de base »
et adhésion au service « Protection Sociale Complémentaire Santé » du CDG 30

**11 ENEDIS - Convention de servitudes pour les ouvrages souterrains parcelle AB 218
Branchement électrique du local communal situé 325 rue de Saint Loup**

Approuvé

12 Syndicat Mixte d'Électricité du Gard SMEG - Modification des statuts

Approuvé : Nouvelle dénomination du syndicat : Territoire d'Énergie GARD-SMEG
et modification des statuts

**13 Motion de soutien concernant la délocalisation de la Maison d'Accueil Spécialisée
MAS de La Jasse Chamborigaud**

Motion adoptée : Les maires du collectif des Hautes Cévennes :

- Dénoncent l'annonce faite par le président du conseil d'administration de l'association « ARTES les Olivettes » concernant la délocalisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de la Jasse Chamborigaud vers le site de Mazac (commune de Saint Privat des Vieux) à l'horizon 2035.
- Rejettent ce projet de délocalisation.
- Exigent le maintien de la MAS sur le site actuel.
- Appellent la population à se mobiliser à leur côté.

**14 Convention de prestation de service avec Alès Agglomération
Entretien de la végétation des sites d'eau potable - Année 2026**

Renouvelé et approuvé

**15 Convention de prestation de service avec Alès Agglomération
Relève des index des compteurs d'eau - Année 2026**

Renouvelé et approuvé

16 Piscine - Règlement intérieur

Approuvé : Interdiction de plonger.

Fin de la séance.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

